

## PAS FANAT'

Dans l'usage des mots, l'usage de tous ou de quelques-uns, des innovations font sans cesse surface, comme les bulles d'un étang qui fermente. Certaines sont éphémères, portées, puis emportées, par la mode ; d'autres s'installent ou s'incrument dans la langue. Certaines enrichissent la gamme des moyens de dire ; d'autres l'encombrent sans utilité ou, pire, s'ajoutent comme de vilaines verrues. Que faut-il penser du mot « assistanat », qui tend de plus en plus à chasser le bon vieux terme « assistance » ?

Si je ne me trompe, on l'a formé à bon escient. « Assistance », c'est-à-dire aide, prêtée le plus souvent au faible et au démuné, ne convenait guère pour le rôle et le statut de l'assistant professoral en université ; forger un mot nouveau évitait tout malentendu. « Assistanat » se justifiait assez. A cause, peut-être, du prestige associé à l'assistanat, et par effet de mode peu explicable, plusieurs se sont mis à dire « assistanat » là où « assistance » serait le mot convenable (« une société d'assistanat généralisé »). Je ne vois pas l'avantage ! « Assistance », avec sa rime féminine, est un joli mot, parfaitement clair...

La promotion inutile d'« assistanat » me semble illustrer une dérive plus générale : la tendance à multiplier les substantifs de construction savante, à l'encontre du génie de la langue française : celle-ci goûte l'expression déliée, qui associe plusieurs mots, avec conjonctions et prépositions, pour rendre les idées (au contraire de l'allemand, par exemple, avec ses interminables mots-composés et ses déclinaisons). On se contentait autrefois de « rôle ou fonction d'assistant », et la souplesse de l'expression permettait l'élégance.

Deux facteurs ont dû jouer dans l'évolution, ou dérive. Le journalisme, avec le besoin de titres accrocheurs, et la publicité cherchent à comprimer le sens dans le plus petit nombre possible de syllabes. D'autre part, la prolifération des substantifs, surtout de formation savante, montre de nettes affinités avec la bureaucratie et la technocratie : expression inconsciente (on l'espère) d'un désir

« statutaire » ; désir d'affirmer son importance distinctive en prenant ses distances du parler populaire, avec sa vivacité, peut-être de se protéger derrière un écran de technicité. Le paradoxe est savoureux : on dit « verbeux » d'un style qui manque de verbes, comme si souvent les règlements et les circulaires administratives.

Pour faire bonne mesure, je dénonce un autre tour que j'ai rencontré plus d'une fois récemment : verbeux inexcusable, celui-ci. J'ai lu « privilégier  $x$  sur  $y$  » au lieu de « préférer  $x$  à  $y$  », « donner l'avantage à  $x$  plutôt qu'à  $y$  ». Jamais *privilegier* (le privilège étant à l'origine une « loi privée », le sens d'« avantage » s'étant ajouté parce qu'il est souvent avantageux d'être exempté de la loi commune) ne s'est construit de cette manière, avec la préposition *sur* ! La négligence n'a même pas l'excuse du français : à ma connaissance, *to privilege* ne tolère pas la préposition correspondante ; simplement *over* et *above* s'emploient dans d'autres expressions de la préférence (*Value honour above life* !).

Avec l'assistance d'un vouloir inébranlable, considérons comme notre privilège de servir la Parole en soignant son expression !

Henri BLOCHER